

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
<b>Communauté de communes du Clermontais</b>		
Date de la convocation	27 novembre 2017	Séance du : 6 décembre 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le 6 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 32</u>	
Présents : 25	Pour : 32	
Absents : 13	Contre : 0	
Représentés : 7	Abstention : 0	

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran) ; M. Henri JURQUET (Brignac) ; M. Denis MALLET (Cabrières) ; Mme Maryse FABRE (Canet) ; Mme Bénédicte BENARD (Canet) ; M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras) ; Mme Berthe BARRE (Ceyras) ; M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault) ; Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault) ; Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) ; M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) ; Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Olivier BRUN (Fontès) ; M. Philippe VENTRE (Lacoste) ; M. Daniel VIALA (Mérifons) ; M. Serge DIDELET (Mourèze) ; M. Francis BARDEAU (Nébian) ; M. Bernard COSTE (Octon) ; M. Claude VALERO (Paulhan) ; M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Joël AZAM (Péret) ; M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) ; M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault).

Absents représentés : Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) ; M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault) ; M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières) représenté par M. Francis BARDEAU (Nébian) ; Mme Sylvie MALMON représentée par M. Henri JURQUET (Brignac) ; Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan) ; M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan) ; Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), représentée par M. Olivier BRUN (Fontès).

Absents : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) ; M. Claude REVEL (Canet) ; M. Marc FAVIER (Canet) ; M. Michel SABATIER (Canet) ; M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) ; M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) ; Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault) ; Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) ; M. Alain SOULAYROL (Liausson) ; M. Laurent DUPONT (Paulhan) ; Monsieur Jean COSTES (Salasc) ; M. Gérald VALENTINI (Valmasclèze) ; M. Eric VIDAL (Villeneuvevèze).

## **Objet : Office de tourisme – Fixation des tarifs des visites guidées 2018.**

Monsieur JURQUET rapporte :

Après avis favorable de la commission de développement culturel et touristique en date du 4 octobre 2017, il est proposé aux membres du conseil de modifier les tarifs des visites guidées de l'Office de Tourisme qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon les conditions ci-dessous :

### ➤ Visites guidées du Clermontais

#### • **Tarifs « groupes »**

Monsieur JURQUET propose d'augmenter la tarification applicable aux groupes en fonction de la durée d'intervention du guide et non du nombre de personnes :

#### **Conditions d'application du tarif groupes :**

A partir de 10 personnes, maximum 50 personnes.

Un tarif spécial est appliqué aux scolaires et étudiants (max 50 personnes) : 60 €

**Mise à disposition du guide pour un groupe :**

Pour une visite guidée soit 1h30 : 140 euros

Pour une demi-journée soit 3h : 210 euros

Pour la journée soit 7h : 270 euros

**Dimanche et jours fériés :** majoration journalière de 30 €

**Frais de retard :** tarif forfaitaire de 31 € de l'heure à partir de 30 minutes de retard

**Frais de dossier :** 15% pour les autocaristes et agences

- **Tarifs « individuels »**

**Tarif privilège :** mise à disposition d'un guide pour moins de dix personnes :

150 euros par ½ journée

200 euros par journée

**Participation à une visite guidée organisée à date fixe :**

Adulte : 5 euros

Enfant à partir de 12 ans, étudiant, sans emploi : 3 €

Enfant de – de 12 ans, pass pro tourisme, carte mobilité réduite : gratuit

Monsieur JURQUET propose d'introduire un nouveau tarif pour les familles :

- **Tarif « tribu »**

**Tarif Tribu :** 10 euros pour un groupe composé de 2 adultes maximum et les enfants les accompagnants sans limite de nombre.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur JURQUET, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

**APPROUVE** la modification des tarifs des visites guidées de l'Office de Tourisme qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon les conditions énoncées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20171219-2017-12-06-19-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2017  
Date de réception préfecture : 20/12/2017